

Paris, le 2 août 2013

**Recherche sur les cellules souches embryonnaires :
Le Conseil constitutionnel valide le texte autorisant la recherche
sur les cellules souches embryonnaires**

Le Président du groupe sénatorial du RDSE, Jacques MÉZARD, se félicite que le Conseil constitutionnel ait validé, jeudi 1^{er} août, la proposition de loi autorisant la recherche sur les cellules souches embryonnaires, initiée et portée par le groupe RDSE au Sénat puis par le groupe RRDP à l'Assemblée nationale.

Ce texte, qui avait recueilli l'appui d'une large majorité de sénateurs de tous les bords politiques, constitue une réelle avancée pour la recherche française qui accuse un retard considérable par rapport à d'autres pays, comme le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine ou le Japon.

La décision du Conseil constitutionnel est un signal fort adressé à la communauté scientifique.